PLAN LOCAL d'URBANISME

Dossier approuvé

Fortschwihr

3.a Plan de zonage 1/5000è

Révision du P.O.S.-P.L.U.
Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2014

Le Maire

ADAUHR

Février 2014

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES

plantation à protéger ou à recréer au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme

ZONES INONDABLES

zone exposée à un risque potentiel d'inondation

risque fort — risque modéré

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

